



**RENSEIGNEMENTS UTILES
À TOUS LES CANDIDATS**

INSCRIPTION À L'ÉVALUATION UNIFORME

**EFU de
2010**

Les 14, 15 et 16 septembre 2010

La date limite d'inscription est le 23 juillet 2010

Vice-présidence Formation professionnelle et relève
Ordre des comptables agréés du Québec
Juin 2010

Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage Montréal (Québec) H3A 2S3

Tél. : 514 982.4606 Téléc. : 514 843.8375 Numéro sans frais : 1 800 363.4688, poste 4606

www.ocaq.qc.ca



Vice-présidence Formation professionnelle et relève

Juin 2010

**À TOUS LES CANDIDATS
ÉVALUATION UNIFORME – EFU DE 2010**

Madame, Monsieur,

Premièrement, nous tenons à vous féliciter de votre désir et de votre détermination à vouloir obtenir votre titre de comptable agréé. Un investissement aussi important mérite un engagement total dans votre préparation à l'Évaluation uniforme.

Nous vous invitons à lire attentivement le contenu du présent document relativement à votre demande d'inscription à l'EFU de 2010. Les renseignements de la brochure s'adressent aussi bien aux candidats en première tentative qu'à ceux en reprise, sauf lorsqu'il y a une indication différente.

Veillez noter que la date limite d'inscription à l'EFU est le 23 juillet 2010.

Nous vous transmettrons de l'information et des directives supplémentaires lors de l'émission de la **confirmation d'inscription vers la quatrième semaine du mois d'août**. Entre-temps, si vous souhaitez obtenir certaines précisions, nous vous invitons à communiquer avec un de nos agents administratifs à la Formation professionnelle et relève au 514 982.4606 ou au 1 800 363.4688, poste 4606.

Votre réussite de l'Évaluation uniforme nous tient à cœur et nous sommes persuadés que, grâce à vos efforts personnels et à la qualité de l'enseignement dont vous avez bénéficié tout au long de votre formation, vous serez en mesure de franchir cette étape importante de votre cheminement vers le titre de comptable agréé. Soyez assuré que nous espérons sincèrement vous accueillir au sein de notre profession.

L'Ordre des comptables agréés du Québec vous souhaite la meilleure des chances dans votre préparation et tout le succès pour l'EFU de 2010.

Jasmine Marcoux, MBA, CA
Directrice adjointe, Candidats et relève

Table des matières

DOCUMENTS DE PRÉPARATION À L'ÉVALUATION UNIFORME – EFU DE 2010	4
INFORMATION SUR L'EFU DE 2010 ET GRILLE DE COMPÉTENCES.....	4
NORMES ET LÉGISLATION	4
<i>Prises de position de l'ICCA au 31 mars 2010.....</i>	4
<i>Législation fiscale fédérale en vigueur au 31 mars 2010</i>	5
<i>Mise à jour technique du 31 mars 2010 pour les candidats qui se présenteront à l'EFU de 2010</i>	5
EFU DE 2005 À 2009	7
MESSAGE IMPORTANT DU JURY D'ÉVALUATION.....	7
RÈGLES RELATIVES AUX DOCUMENTS ET ARTICLES PERMIS AU CENTRE D'EXAMEN.....	8
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE AUTORISÉS – ACCÈS ÉLECTRONIQUE	8
ARTICLES PERMIS AU CENTRE D'EXAMEN	8
ORDINATEURS AU CENTRE D'EXAMEN	9
À PROPOS DE <i>SECUREXAM (CA)</i>	9
LOGICIEL DE SIMULATION	9
ASTUCE RELATIVE AUX INFOBASES DANS <i>FOLIO VIEWS</i>	9
« EXAMEN D'ADMISSION » OBLIGATOIRE VISANT À TESTER VOTRE LOGICIEL <i>SECUREXAM (CA)</i>	9
ORDINATEURS DE RÉSERVE	9
ENTENTE DE RENONCIATION.....	10
L'ÉVALUATION UNIFORME DE 2010.....	11
POUR LES CANDIDATS EN PREMIÈRE TENTATIVE – CONDITIONS PRÉALABLES POUR L'INSCRIPTION À L'EFU DE 2010... 11	
<i>Réussite du Programme de formation professionnelle (PFP)</i>	11
<i>Inscription comme candidat à l'exercice de la profession (CEP).....</i>	11
<i>Formulaire à compléter</i>	11
<i>Frais à acquitter</i>	11
POUR TOUS LES CANDIDATS – INSCRIPTION À L'EFU DE 2010	12
<i>Formulaire à compléter</i>	12
<i>Frais à acquitter</i>	12
<i>Paie ment des droits</i>	12
CENTRES D'EXAMEN	12
HORAIRE DE L'ÉVALUATION UNIFORME – EFU DE 2010	13
CONFIRMATION D'INSCRIPTION	13
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	14
DEMANDES DE SURSIS À L'EFU	14
CONDITIONS SPÉCIALES	14
REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION À L'EFU.....	14
REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION COMME CEP.....	14
DROITS D'INSCRIPTION PFP	14
ANNONCE DES RÉSULTATS	14
DEMANDE D'AUTORISATION – COMMUNICATION NATIONALE	15
RÈGLEMENTS ET MODALITÉS	15
PIÈCES ANNEXÉES À LA PRÉSENTE BROCHURE	15

DOCUMENTS DE PRÉPARATION À L'ÉVALUATION UNIFORME – EFU DE 2010

INFORMATION SUR L'EFU DE 2010 ET GRILLE DE COMPÉTENCES

Voici les diverses sources d'information pour vous aider à vous préparer à l'EFU de 2010.

- **Préparation en vue de l'EFU de 2010** accessible en version électronique sur le site de l'Ordre, http://ocag.qc.ca/pdf/fra/7_devenir/7_5_3_preparation-efu.pdf;
- **La Grille de compétences des candidats à l'EFU publiée en 2009 (pour l'EFU de 2010)** accessible en version électronique sur le site de l'Ordre, http://ocag.qc.ca/pdf/fra/7_devenir/7_5_3_grille-competece.pdf;
- Vous pouvez également accéder aux **Annales de l'EFU** de 2005 à 2009 sur le site de l'Ordre, <http://pfp.ocag.qc.ca/>.

NORMES ET LÉGISLATION

Vous pouvez vous attendre à ce que l'EFU de 2010 couvre les éléments suivants dans un contexte de *situations normales*, dans la mesure où ces éléments font partie intégrante du processus de démonstration des compétences CA exposé dans la brochure [Préparation en vue de l'EFU de 2010](#).

Les *situations normales* sont des contextes dans lesquels :

L'entité, la situation, le fait ou l'opération est d'une taille, d'une envergure ou d'un degré de complexité correspondant à ce qu'un CA débutant est susceptible de retrouver, et l'entité est :

- une entreprise du secteur privé, qui peut être constituée en entreprise individuelle, en société de personnes ou en société fermée;
- une société ouverte de petite taille ou une division d'une grande société ouverte;
- une entité du secteur public ou un organisme sans but lucratif, ou une division de l'un ou l'autre;
- un particulier.

Aux fins de l'admission, on attend des candidats à la profession de CA qu'ils démontrent qu'ils possèdent des niveaux déterminés de maîtrise des compétences dans des *situations normales*.

PRISES DE POSITION DE L'ICCA AU 31 MARS 2010

- La version EFU de la *Collection Normes et recommandations de l'ICCA*, qui comprend la Partie I (IFRS), la Partie II (PCGR pour les entreprises à capital fermé), la Partie III (OSBL) et la Partie V (PCGR canadiens actuels) du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*; la Partie IV, qui vise les régimes de retraite, n'est pas matière à évaluation; les exposés-sondages portant sur des modifications proposées.
- Le *Manuel de l'ICCA – Certification* (y compris les nouvelles Normes canadiennes d'audit); les exposés-sondages portant sur des modifications proposées.
- Le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*; les exposés-sondages portant sur des modifications proposées.
- Les *Recommandations du Conseil sur la gestion des risques et la gouvernance*.

Vous n'êtes pas tenu de connaître les modifications apportées aux prises de position de l'ICCA publiées, en version imprimée ou électronique, après le 31 mars 2010.

NOTE : À compter de l'EFU de 2010, les candidats ne seront plus autorisés à apporter une version papier des documents de référence dans le centre d'examen. Seule la consultation des documents électroniques dans *Securexam (CA)* sera autorisée.

LÉGISLATION FISCALE FÉDÉRALE EN VIGUEUR AU 31 MARS 2010

Vous devez connaître la législation fiscale fédérale en vigueur au 31 mars 2010. Il se peut que des modifications de la législation fiscale fédérale soient proposées après cette date, dont l'entrée en vigueur modifierait certaines des dispositions que vous devez connaître. Dans de tels cas, vous pouvez répondre en fonction des dispositions en vigueur au 31 mars 2010 ou des dispositions proposées.

Vous êtes autorisé à consulter par voie électronique, dans *Securexam (CA)*, la version EFU de la *Collection de l'impôt fédéral*, qui comprend la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le *Règlement de l'impôt sur le revenu* et les *Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu*.

MISE À JOUR TECHNIQUE DU 31 MARS 2010 POUR LES CANDIDATS QUI SE PRÉSENTERONT À L'EFU DE 2010

Les candidats sont priés de prendre note des modifications suivantes apportées aux listes des connaissances correspondantes de la *Grille de compétences des candidats à l'EFU* publiée en 2009 (pour l'EFU de 2010).

Fiscalité

La modification suivante a été apportée par suite de l'adoption du projet de loi C-51 portant exécution de certaines dispositions du budget et revêtu de la sanction royale le 15 décembre 2009. En revanche, le budget fédéral 2010, présenté le 4 mars 2010, n'entraîne aucune modification.

Ajout à la liste des connaissances correspondantes en fiscalité :

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| • Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation | Article 118.05 |
|---------------------------------------------------------|----------------|

Outre le nouvel élément susmentionné, d'autres articles et règlements ont été modifiés par suite de l'adoption de ces projets de loi. Les modifications apportées aux éléments figurant déjà dans la liste des connaissances correspondantes ne sont pas indiquées ici. Les candidats doivent prendre connaissance de ces modifications.

Comptabilité et certification

Aucun ajout n'a été fait aux listes des connaissances correspondantes en Mesure de la performance et information et en Certification de la *Grille de compétences* de 2009 pour l'EFU de 2010.

IFRS :

On attend des candidats qu'ils appliquent la version 2009 des IFRS, qui est contenue dans le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, à l'EFU de 2010. Les modifications apportées aux IFRS regroupées sous la rubrique « IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur » NE sont PAS matière à évaluation.

Comme l'indique la *Grille de compétences* de 2009 pour l'EFU de 2010, les candidats sont tenus de savoir appliquer les IFRS de la liste ci-dessous au niveau A, à moins d'indication contraire. Aucun changement n'a été apporté à cette liste au 31 mars 2010.

- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions (*niveau C pour l'évaluation – voir section « Mesure de la performance et information »*);
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels;
- IAS 1 Présentation des états financiers;
- IAS 2 Stocks;
- IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie;
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs;
- IAS 10 Événements postérieurs à la période de reporting;
- IAS 11 Contrats de construction;
- IAS 16 Immobilisations corporelles (*niveau C pour le modèle de réévaluation*);
- IAS 17 Contrats de location;
- IAS 18 Produits des activités ordinaires;

- IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique;
- IAS 21 Les effets des variations des cours des monnaies étrangères;
- IAS 23 Coûts d'emprunt;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées;
- IAS 34 Information financière intermédiaire;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs;
- IAS 38 Immobilisations corporelles (*niveau C pour le modèle de réévaluation*);
- IAS 40 Immeubles de placement;
- IAS 41 Agriculture;
- IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location;
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et dépréciation;
- SIC-10 Aide publique – absence de relation spécifique avec des activités opérationnelles;
- SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple;
- SIC-27 Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location;
- SIC-31 Produit des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité;
- SIC-32 Immobilisations incorporelles – Coûts liés aux sites Web.

Les candidats sont tenus de connaître les interprétations relatives à ces IFRS.

PCGR pour les entreprises à capital fermé :

L'IASB a publié une IFRS pour les PME en juillet 2009. Les candidats n'ont aucunement à connaître cette norme pour l'EFU de 2010. (Veuillez vous référer aussi à l'Annexe A de la *Grille de compétences* de 2009 pour l'EFU de 2010 pour les choix possibles.)

PCGR pour les organismes sans but lucratif :

Les candidats sont tenus de savoir appliquer les chapitres de la série 4400 de la Partie V du *Manuel*. La Partie III du nouveau *Manuel* accueillera les normes révisées applicables aux organismes sans but lucratif du secteur privé lorsque ces normes, proposées dans un exposé-sondage de mars 2010, seront adoptées. L'exposé-sondage n'est pas matière à évaluation à l'EFU de 2010.

PCGR pour le secteur public :

Les candidats sont tenus de connaître le contenu du *Manuel* du secteur public jusqu'à la mise à jour de février 2010 dans la mesure où il recoupe les PCGR canadiens actuels. Les candidats doivent savoir que certains organismes publics devront appliquer les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Les candidats ne sont pas tenus de connaître les modifications proposées pour les organismes sans but lucratif du secteur public (actuellement au stade de l'exposé-sondage).

Documents de référence autorisés à l'EFU : changements

On rappelle aux candidats que les versions papier du *Manuel de l'ICCA* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront INTERDITES à l'EFU de 2010. Il est par ailleurs INTERDIT aux candidats d'introduire dans la salle d'examen des versions préalablement imprimées des documents de référence pour l'EFU. Concrètement, les candidats DOIVENT consulter tous les documents de référence par voie électronique, en utilisant *Folio Views* dans *Securexam (CA)*.

Extrait des règles régissant les centres d'examen :

Dans le document intitulé *Préparation en vue de l'EFU de 2010*, il est précisé que les candidats sont autorisés à consulter les versions électroniques des documents de référence suivants lors de l'EFU :

- la version EFU de la Collection *Normes et recommandations de l'ICCA*, qui comprend la Partie I (IFRS), la Partie II (PCGR pour les entreprises à capital fermé), la Partie III (OSBL) et la Partie V (PCGR canadiens actuels) du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* (la Partie IV, qui vise les régimes de retraite, n'est pas matière à évaluation et n'est par conséquent pas incluse), ainsi que le *Manuel de l'ICCA – Certification* (dont les nouvelles NCA), le *Manuel du secteur public* et les *Recommandations du Conseil sur la gestion des risques et la gouvernance* *;

*rebaptisé depuis janvier 2010 *Conseil sur la surveillance des risques et la gouvernance*.

- une version EFU de la *Collection sur l'impôt fédéral*, qui comprend la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le *Règlement de l'impôt sur le revenu* et les *Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu*.

La Partie III (OSBL) n'était pas disponible au 31 mars 2010. Pour les normes relatives aux organismes sans but lucratif, les candidats devront donc consulter les chapitres de la série 4400 qui se trouvent dans la Partie V.

Un tableau de référence continuera d'être fourni dans les cahiers d'examen de l'EFU (tables de valeurs actualisées et informations fiscales).

Message du Jury d'évaluation

Le Jury est conscient que 2010 constitue une année de transition, où plusieurs référentiels différents sont en vigueur.

Normes comptables : À l'EFU de 2010, dans chaque simulation, les candidats seront orientés vers le référentiel à appliquer. On précisera par exemple :

- société ouverte ayant déjà adopté les IFRS;
- société ouverte sur le point d'adopter les IFRS;
- société à capital fermé appliquant les PCGR canadiens actuels*;
- société à capital fermé ayant choisi d'appliquer les IFRS, en prévision d'une introduction en bourse dans un avenir proche.

*Les candidats pourront choisir, lorsqu'on leur aura dit que les PCGR canadiens actuels s'appliquent, d'appliquer à la place les Nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF). **Le candidat qui fera ce choix devra l'indiquer.**

Normes de certification : les nouvelles Normes canadiennes d'audit (NCA) s'appliquent seulement aux audits portant sur les exercices clos à compter du 14 décembre 2010. Toutefois, les candidats pourront choisir, à l'EFU de 2010, de les appliquer dans toutes les circonstances où elles sont applicables, même en dehors des dates qui s'appliquent, c'est-à-dire pour tout audit d'états financiers historiques ou d'autres informations financières historiques. En revanche, les candidats devront appliquer les normes canadiennes actuelles à tous les autres types de mission lors de l'EFU. **Le candidat qui choisira d'appliquer les NCA à la place des normes canadiennes de vérification actuelles devra l'indiquer.**

EFU DE 2005 À 2009

Les questions, éléments de solution et guides d'évaluation pour les EFU de 2005 à 2009 sont accessibles sur le site du PFP (<http://pfp.ocaq.qc.ca>) dans la section « EFU ». Ces données reproduisent intégralement les *Annales* des années correspondantes. Cependant, compte tenu des mises à jour désormais très fréquentes de l'ICCA, notamment au niveau des normes de vérification et de comptabilité, il se peut que les solutions qui y sont proposées ne correspondent plus aux solutions actuelles. Vous devez être vigilant à cet égard dans le cadre de votre préparation à l'EFU de 2010. Nous vous invitons donc à vous référer aux normes du *Manuel* présentement en vigueur afin de vous assurer de la justesse de vos solutions.

MESSAGE IMPORTANT DU JURY D'ÉVALUATION

Même si la situation s'est beaucoup améliorée à l'EFU de 2009, nous vous invitons néanmoins à lire attentivement les observations du Jury relatives au style de communication écrite des candidats (c.-à-d. : langage « chat », abréviations et acronymes de toutes sortes).

Note : Il est inutile de contacter l'Ordre pour obtenir des précisions sur des abréviations acceptables ou sur des formules de réponses appropriées, le Jury s'attend à une réponse professionnelle et compréhensible au lecteur. L'usage du langage « chat » dans le contexte de l'examen est inapproprié.

RÈGLES RELATIVES AUX DOCUMENTS ET ARTICLES PERMIS AU CENTRE D'EXAMEN

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE AUTORISÉS – ACCÈS ÉLECTRONIQUE

L'Évaluation uniforme doit vous amener à faire la preuve de vos compétences et de vos capacités à titre de professionnel. On ne s'attend pas à ce que vous ayez en mémoire toute la documentation que, comme professionnel, vous serez appelé à consulter régulièrement. Cependant, on s'attend à ce que vous ayez utilisé fréquemment ces documents dans le cadre de vos études et de votre travail.

Les candidats seront autorisés à consulter les versions électroniques des documents de référence suivants au centre d'examen :

- une version EFU de la *Collection Normes et recommandations de l'ICCA*, qui comprend :
 - la Partie I (IFRS), la Partie II (PCGR pour les entreprises à capital fermé), la Partie III (OSBL) et la Partie V (PCGR canadiens actuels) du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* (la Partie IV du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, qui vise les régimes de retraite, n'est pas matière à évaluation et n'est par conséquent pas incluse);
 - le *Manuel de l'ICCA – Certification* (lequel contient les nouvelles NCA);
 - le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*;
 - les *Recommandations du Conseil sur la surveillance des risques et la gouvernance*;
- une version EFU de la *Collection sur l'impôt fédéral*, qui comprend la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le *Règlement de l'impôt sur le revenu* et les *Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu*. Un tableau de référence continuera d'être fourni dans les cahiers d'examen.

Il est **interdit** aux candidats d'apporter des livres, des documents de référence ou du papier au centre d'examen.

ARTICLES PERMIS AU CENTRE D'EXAMEN

Les candidats ont la possibilité d'apporter les articles suivants au centre d'examen :

- une calculatrice silencieuse à affichage sur une ou deux lignes, sans capacité de stockage de texte ou de communication sans fil;
- une montre-bracelet ou une petite horloge silencieuse.

Il est **interdit** d'apporter les articles suivants au centre d'examen :

- des ordinateurs autres que ceux dans lesquels aura été chargé le logiciel *Securexam (CA)*. Les ordinateurs ne doivent pas être munis de périphériques autres qu'une souris et/ou un pavé numérique et/ou un concentrateur USB. Les claviers externes ainsi que les souris sans fil sont expressément interdits;
- des calculatrices autres que celles qui respectent les normes décrites ci-dessus;
- une version papier des documents de référence;
- des appareils de stockage de données électroniques;
- des appareils de communication comme un téléphone cellulaire ou un assistant numérique.

ORDINATEURS AU CENTRE D'EXAMEN

Les candidats à l'EFU de 2010 devront utiliser un ordinateur portable pour rédiger leurs réponses, et les soumettre électroniquement. Vous devrez avoir installé au préalable le logiciel *Securexam (CA)*.

À PROPOS DE SECUREXAM (CA)

Securexam (CA) est un logiciel de verrouillage spécial qui restreint l'accès à la plupart des fonctions et des fichiers de votre ordinateur. Ce logiciel fera en sorte que, pendant l'EFU, vous ne pourrez utiliser votre ordinateur qu'aux fins suivantes :

- **Référence** : vous pourrez utiliser *Securexam (CA)* pour effectuer des recherches dans la *Collection Normes et recommandations de l'ICCA* (version EFU) et dans la *Collection sur l'impôt fédéral* (version EFU).
- **Saisie de vos réponses** : vous pourrez saisir vos réponses au moyen d'un traitement de texte et d'un tableur électronique, et vous pourrez soumettre électroniquement votre fichier aux fins de la correction.

NE PAS OUBLIER : Les notes prises à des fins de planification, manuscrites ou saisies à l'ordinateur, ne seront pas corrigées.

LOGICIEL DE SIMULATION

Le logiciel *Securexam (CA)* contient une version de simulation qui vous permettra de vous entraîner en vue de l'EFU. L'utilisation d'un traitement de texte, d'un tableur et de recherche dans *Securexam (CA)* est différente : certaines fonctions sont désactivées et certaines touches ne fonctionnent pas comme vous pourriez vous y attendre. La version simulation vous permet de vous familiariser avec les fonctions modifiées du traitement de texte, du tableur et des outils de recherche permis dans l'environnement *Securexam (CA)*.

Il vous sera impossible d'accéder à d'autres fichiers ou programmes.

ASTUCE RELATIVE AUX INFOBASES DANS FOLIO VIEWS

Pour accéder aux deux infobases dans *Securexam (CA)*, ouvrez *Folio Views* à partir du menu déroulant AFFICHAGE et cliquez ensuite sur FENÊTRE dans l'application *Folio Views* et choisissez l'option CASCADE.

« EXAMEN D'ADMISSION » OBLIGATOIRE VISANT À TESTER VOTRE LOGICIEL SECUREXAM (CA)

Avant de soumettre votre « examen d'admission », assurez-vous d'avoir téléchargé sur votre ordinateur la dernière version de *Securexam (CA)*. Si besoin est, référez-vous aux instructions sur l'utilisation de l'ordinateur lors de l'EFU à l'adresse suivante : http://ocag.qc.ca/fra/7_devenir/7_5_2_ordinateur.asp.

Vous devez tester le logiciel en effectuant un « examen d'admission », puis télécharger les fichiers ainsi créés vers le serveur de Software Secure à des fins de confirmation. Vous devrez signer une décharge (entente de renonciation) indiquant que vous avez effectué et réussi l'essai sur cet ordinateur, et obtenir confirmation de la part de Software Secure que le logiciel fonctionne correctement.

ORDINATEURS DE RÉSERVE

Chaque centre d'examen disposera d'un nombre limité d'ordinateurs de réserve qui seront mis à la disposition des candidats. Toutefois, **le candidat dont l'ordinateur tombe en panne ne se verra accorder aucune prolongation, à moins que l'obtention de la version imprimée de ses réponses ne soit indûment retardée. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé, que le candidat choisisse de répondre au reste de l'épreuve à la main ou d'utiliser un ordinateur de réserve.**

ENTENTE DE RENONCIATION

Seuls les candidats qui auront signé l'ENTENTE DE RENONCIATION et l'auront retournée à l'Ordre avec le formulaire d'inscription à l'Évaluation uniforme au plus tard le **23 juillet 2010** seront autorisés à écrire l'EFU de 2010. Ce document présente clairement les conditions selon lesquelles le logiciel *Securexam (CA)* est fourni aux candidats à l'EFU. En le signant, les candidats renoncent à réclamer tous dommages et intérêts et s'engagent à n'intenter aucune procédure contre les Renonciataires décrits dans ladite entente, relativement à toute demande connexe devant quelque tribunal que ce soit.

L'ÉVALUATION UNIFORME DE 2010

POUR LES CANDIDATS EN PREMIÈRE TENTATIVE – CONDITIONS PRÉALABLES POUR L'INSCRIPTION À L'EFU DE 2010

Avant de pouvoir s'inscrire à l'Évaluation uniforme, le candidat doit être en règle avec l'Ordre et, par conséquent, avoir rempli les conditions suivantes :

RÉUSSITE DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PFP)

Selon l'article 17 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* : « Avant de se présenter à une session d'examen, le candidat doit démontrer qu'il a complété avec succès le Programme de formation professionnelle (PFP) établi par le Conseil d'administration (auparavant appelé « Bureau ») ».

Les universités fourniront à l'Ordre la liste des candidats ayant réussi le PFP à temps pour l'Évaluation uniforme. Par ailleurs, le candidat devra nous acheminer, **au plus tard le 4 octobre 2010**, une copie de son relevé de notes du diplôme de deuxième cycle pour compléter les renseignements à son dossier.

INSCRIPTION COMME CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION (CEP)

Pour être admis en tant que CEP de l'Ordre, le postulant doit :

- avoir complété le baccalauréat reconnu par l'Ordre ou l'équivalent;
- avoir transmis tous les documents nécessaires tels que requis;
- avoir acquitté les frais exigés.

IMPORTANT : Le relevé de notes officiel **du premier cycle** doit être transmis au plus tard le **23 juillet 2010**, si jamais fourni auparavant.

FORMULAIRE À COMPLÉTER

Le candidat doit avoir complété, si ce n'est pas déjà fait, le formulaire *Annexe A – Demande d'inscription comme candidat à l'exercice de la profession (CEP)* disponible :

- sur le site Web de l'Ordre : http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_7_1_formulaires.asp;
- ou en contactant l'Ordre par téléphone au 514 982.4606 ou 1 800 363.4688, poste 4606.

FRAIS À ACQUITTER

Si ce n'est déjà fait, le candidat doit avoir acquitté les frais suivants avant de pouvoir s'inscrire à l'Évaluation uniforme :

• Droits d'inscription au Programme de formation professionnelle (PFP) (incluant l'accès au matériel pédagogique)	550 \$ + taxes
• Les frais d'inscription comme candidat à l'exercice de la profession (CEP)	290 \$ + taxes
• La cotisation annuelle 2010-2011	235 \$ + taxes

Voir la *Grille des tarifs* sur le site Web de l'Ordre à http://ocaq.qc.ca/pdf/fra/7_devenir/7_7_1_grilletarifs.pdf.

POUR TOUS LES CANDIDATS – INSCRIPTION À L'EFU DE 2010

Selon l'article 3 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, « Le candidat doit satisfaire (...) aux exigences de l'Évaluation uniforme dans un délai de six ans à compter de la date où il reçoit la confirmation de la réussite du Programme de formation professionnelle prévu à l'article 17 ». Par conséquent, un candidat a droit à six tentatives à l'EFU dans ce délai de six ans. Une absence compte pour une tentative.

L'article 18 du même règlement précise que « Pour se présenter à une session d'examen, le candidat doit compléter une demande d'inscription et acquitter les frais exigés à cette fin par le Conseil d'administration (auparavant appelé « Bureau ») ».

FORMULAIRE À COMPLÉTER

Le formulaire *Inscription à l'Évaluation uniforme — EFU DE 2010* et le document intitulé *Entente de renonciation*, ci-joint, devront être retournés à l'Ordre, dûment remplis et signés, au plus tard le **23 juillet 2010**. Le sceau postal en fera foi.

Aucune inscription à l'EFU de 2010 ne sera traitée après le **23 juillet 2010**.

FRAIS À ACQUITTER

Les droits d'inscription à l'Évaluation uniforme sont de **1 298,06 \$** (1 150 \$ + taxes).

PAIEMENT DES DROITS

- Les paiements en espèces (montant exact) ou par carte de débit (Interac) sont acceptés si effectués en personne à l'Ordre.
- *Visa* et *Mastercard* sont les seules cartes de crédit acceptées.
- Les chèques de société/entreprise ou chèques personnels doivent être libellés au nom de l'**Ordre des comptables agréés du Québec**. Veuillez indiquer votre numéro de client de l'Ordre au recto du chèque.

Des frais administratifs de 30 \$ seront exigés pour tous les paiements refusés.

CENTRES D'EXAMEN

Pour les candidats en première tentative : Vous devez en principe vous inscrire au centre d'examen de la région de l'université où vous avez obtenu votre baccalauréat reconnu ou complété le PFP (diplôme de deuxième cycle).

Pour les candidats en reprise : Vous devez vous inscrire au centre d'examen de la région où est située votre adresse permanente.

Pour les candidats de la région de Montréal, l'examen se tiendra cette année au **Stade Uniprix**. Des directives plus précises quant à l'emplacement de ce centre seront fournies aux candidats du centre de Montréal en même temps que la confirmation d'inscription à l'Évaluation uniforme.

Dans les autres régions du Québec, les centres d'examen seront situés dans les villes suivantes : Chicoutimi, Gatineau, Lévis, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Trois-Rivières. Nous vous communiquerons les adresses de ces centres en même temps que votre confirmation d'inscription à l'EFU de 2010.

Les candidats de l'Ordre des comptables agréés du Québec désireux de se présenter à un centre d'examen hors du Québec, devront joindre une demande écrite à leur formulaire d'inscription à l'EFU, en précisant l'emplacement exact, c'est-à-dire la province et l'adresse du centre demandé.

HORAIRE DE L'ÉVALUATION UNIFORME – EFU DE 2010

L'Évaluation uniforme – EFU de 2010, des Instituts/Ordre de comptables agréés du Canada et des Bermudes aura lieu aux dates et aux heures indiquées ci-dessous. Toutes les épreuves auront lieu à la même heure, sauf dans la province de Terre-Neuve.

ÉPREUVE I	Mardi 14 septembre 2010	de 9 h à 14 h
ÉPREUVE II	Mercredi 15 septembre 2010	de 9 h à 13 h
ÉPREUVE III	Jeudi 16 septembre 2010	de 9 h à 13 h

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Vers la quatrième semaine du mois d'août, nous vous ferons parvenir une brochure intitulée *Renseignements utiles concernant la confirmation d'inscription à l'Évaluation uniforme – EFU de 2010* et le carton d'identification portant votre numéro de candidat à l'EFU et le nom du centre où vous devrez vous présenter.

Le carton d'identification, ainsi qu'une pièce d'identification avec photo seront obligatoires pour accéder au centre d'examen.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

DEMANDES DE SURSIS À L'EFU

Tout candidat qui désire obtenir un sursis d'examen doit soumettre à la vice-présidence Formation professionnelle et relève de l'Ordre, par écrit, une demande motivée dans les 30 jours qui suivent l'examen. Ce candidat ne doit pas avoir écrit l'EFU de 2010.

Cette démarche fait en sorte que le nombre de tentatives accordées au candidat ne soit pas diminué en raison d'une absence **justifiée et reliée à des situations exceptionnelles**. L'Ordre se réserve le droit d'exiger les pièces justificatives jugées pertinentes afin d'être en mesure de bien étudier la demande et de prendre une décision éclairée.

CONDITIONS SPÉCIALES

Si la demande est justifiée, l'Ordre pourra permettre à un candidat d'écrire l'examen en profitant d'arrangements spécifiques à sa condition (ex. : handicap physique, troubles spécifiques d'apprentissage). Toute demande doit être présentée par écrit le plus rapidement possible afin d'obtenir le formulaire prescrit à compléter. L'Ordre se réserve le droit d'exiger les pièces justificatives jugées pertinentes afin d'analyser la demande avant de rendre une décision.

Une telle demande doit être présentée à l'Ordre au plus tard le **23 juillet 2010**.

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION À L'EFU

Pour les candidats en première tentative seulement : Si vous échouez le PFP, nous vous rembourserons automatiquement les droits d'inscription à l'EFU.

Pour tous les candidats : Par ailleurs, et pour toute autre raison, les droits d'inscription à l'examen sont remboursables si le candidat avise l'Ordre par écrit de son absence au plus tard une journée ouvrable avant la date du début de l'examen, soit **avant 17 heures, le 13 septembre 2010**. Dans ce cas, il ne faut pas oublier qu'une absence compte pour une tentative.

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION COMME CEP

Pour les candidats en première tentative seulement : Sur présentation d'une demande écrite dans les six mois qui suivront l'inscription et uniquement si vous ne vous êtes jamais présenté à l'EFU, l'Ordre pourra vous rembourser les droits d'inscription comme CEP de l'Ordre. En cas de remboursement, aucune période de stage ne pourra alors être reconnue.

Toutefois, il est important de noter que la cotisation annuelle n'est **jamais** remboursée.

DROITS D'INSCRIPTION PFP

Pour les candidats en première tentative seulement : Il est à noter que ces droits, incluant l'accès au matériel pédagogique, ne sont payables qu'une seule fois et **ne sont pas remboursables**. Vous ne serez pas autorisé à écrire l'Évaluation uniforme si ces frais n'ont pas été acquittés.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats des candidats seront mis à la poste le jeudi précédant la date de publication officielle qui a été fixée au vendredi **3 décembre 2010**.

Le candidat qui n'aura pas réussi à l'Évaluation uniforme recevra certaines informations sur les compétences identifiées comme étant à développer davantage. Ces informations ont pour but de l'aider à surmonter ses faiblesses avant qu'il ne se présente à nouveau à l'EFU.

DEMANDE D'AUTORISATION – COMMUNICATION NATIONALE

Afin d'harmoniser les communications lors de la diffusion des résultats de l'Évaluation uniforme (EFU), l'Ordre des comptables agréés du Québec s'est associé depuis quelques années à l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), conjointement avec les Instituts/Ordre provinciaux, à la publication pancanadienne dans les journaux des noms des candidats ayant réussi à l'Évaluation uniforme.

Au Québec, pour être en conformité avec la *Loi sur les renseignements personnels*, une autorisation du candidat est requise avant de procéder à la publication, dans les médias, des noms de tous les candidats qui auront réussi l'EFU de 2010.

Advenant votre réussite à l'examen, nous vous demandons l'autorisation de pouvoir indiquer **votre nom, ainsi que votre ville de résidence** sur une liste de candidats qui auront réussi l'EFU de 2010. Cette liste pourrait être utilisée lors de communication publique (dans les journaux, sur le site Internet de l'Ordre et de l'ICCA).

Veillez nous signifier votre accord ou votre désaccord avec l'autorisation sollicitée ci-dessus, en complétant la section **Demande d'autorisation – Communication nationale** du *Formulaire d'inscription à l'EFU de 2010*.

En l'absence de réponse de votre part, nous considérerons que vous nous avez accordé l'autorisation demandée.

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

Tous les règlements régissant l'admission à la profession de comptable agréé sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante : http://ocaq.qc.ca/fra7_devenir7_1_devenir.asp.

PIÈCES ANNEXÉES À LA PRÉSENTE BROCHURE

- *Formulaire d'inscription à l'Évaluation uniforme – EFU DE 2010;*
- *Entente de renonciation.*

Inscription à l'Évaluation uniforme – EFU de 2010

L'examen se tiendra les **14, 15 et 16 septembre 2010**. La date limite pour l'inscription a été fixée au **23 juillet 2010**.

Êtes-vous déjà inscrit comme candidat à l'exercice de la profession ? Oui – Veuillez indiquer votre numéro de client : _____/_____/_____/_____/_____/_____
 Non – Veuillez joindre une *Demande d'inscription comme candidat à l'exercice de la profession – Annexe A*, tous les documents requis et le paiement des frais selon la *Grille de tarifs* en vigueur. Les formulaires sont disponibles sur le site suivant : http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_7_1_formulaires.asp

COORDONNÉES D'IDENTIFICATION

Madame Monsieur

NOM DE FAMILLE : _____
(selon le certificat de naissance)

PRÉNOM USUEL : _____
(selon le certificat de naissance)

ADRESSE PERMANENTE – Est-ce une nouvelle adresse ? Oui Non

N° : _____ rue avenue boul. chemin _____ App. : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone à domicile : (_____) _____ Téléphone au bureau : (_____) _____ Courriel de correspondance : _____

DATE DE NAISSANCE
année _____ mois _____ jour _____

LANGUE DANS LAQUELLE VOUS DÉSIREZ
ÉCRIRE L'EXAMEN

Français Anglais

UNIVERSITÉ OÙ VOUS AVEZ SUIVI LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PFP)/(DESS-MAÎTRISE)

EN QUELLE ANNÉE AVEZ-VOUS RÉUSSI? 72 JMSB Concordia 73 HEC Montréal 74 Laval 75 McGill
77 UQ Chicoutimi 78 UQ Outaouais 79 UQ Montréal 80 UQ Rimouski
81 UQ Abitibi-Témiscamingue 82 UQ Trois-Rivières 83 Sherbrooke

L'EFU DE 2010 SERA VOTRE : 1^{re} tentative 2^e tentative 3^e tentative 4^e tentative 5^e tentative 6^e tentative

IMPORTANT : les candidats en première tentative doivent avoir payé les coûts inhérents au PFP.

CENTRE D'EXAMEN

À NOTER : La première tentative doit obligatoirement avoir lieu dans la ville de l'université où vous avez complété le Programme de formation professionnelle (PFP) (DESS-maîtrise). Pour les candidats en reprise, vous devez vous présenter au centre correspondant à la région de votre adresse permanente.

01 Montréal 03 Lévis 05 Sherbrooke 07 Trois-Rivières Autre centre au Canada
09 Chicoutimi 11 Gatineau 13 Rimouski 15 Rouyn-Noranda Précisez : _____

IMPORTANT – ORDINATEUR AU CENTRE D'EXAMEN : Veuillez lire et signer la **Renonciation** ci-jointe et l'annexer à votre formulaire d'inscription à l'EFU.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL (À COMPLÉTER À DES FINS DE STATISTIQUES SEULEMENT)

Oui Non • Si oui, SVP précisez le nombre de mois de travail chez un maître de stage : _____ mois
• Si approprié, indiquez le nombre de mois de travail pertinent dans le domaine de la comptabilité (excluant chez un maître de stage) : _____ mois

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU CANDIDAT À L'EXAMEN

Par la présente, je sollicite auprès du Conseil d'administration de l'Ordre des comptables agréés du Québec l'autorisation de me présenter à l'Évaluation uniforme – EFU de 2010.

J'ai lu le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et je m'engage à me soumettre aux directives, à toutes les lois, aux règlements et aux modalités de l'Ordre pour tout ce qui a trait aux études, au Programme de formation professionnelle et à l'Évaluation uniforme (EFU).

J'accepte qu'à défaut de respecter toutes les règles et directives imposées par l'ICCA et l'Ordre lors de la rédaction de l'examen, l'Ordre se réserve le droit de m'expulser du centre d'examen et/ou d'annuler mes réponses d'examen.

J'accepte également que mes solutions appartiennent à l'Ordre, qu'elles ne me soient pas remises et que je n'y aie pas accès.

J'atteste de la véracité des informations indiquées dans la présente déclaration et je me suis assuré que celle-ci est remplie en entier et dûment signée. Je sais que toute fausse déclaration ou déclaration incomplète pourrait entraîner des conséquences regrettables.

Signature : _____ Date : _____

AVIS

Les renseignements contenus dans la présente déclaration sont recueillis à des fins de protection du public, de contrôle des conditions donnant ouverture à l'émission d'un permis de l'Ordre et des conditions d'inscription à titre de candidat à l'exercice de la profession (CEP), de recherche, de statistique et de sondage et seront accessibles aux mêmes fins à tous les membres du personnel des diverses directions de l'Ordre dans l'exercice de leurs fonctions. Les « coordonnées d'identification » qui y sont contenues pourront être transmises à titre de mandataire de l'Ordre aux universités, maîtres de stage et à l'ICCA, selon les fonctions de chacun de ces organismes, en vue d'assurer l'application et l'encadrement conformément à la réglementation des conditions de stage, du Programme de formation professionnelle et de l'Évaluation uniforme (EFU). Elles pourront aussi être utilisées par l'Ordre à des fins associatives ou pour vous offrir des biens ou des services, à moins d'avis contraire adressé par écrit au responsable de l'accès à l'Ordre.

DEMANDE D'AUTORISATION – COMMUNICATION NATIONALE

Advenant ma réussite à l'Évaluation uniforme – EFU de 2010

J'accepte que l'Ordre indique mon nom, ainsi que ma ville de résidence, sur une liste de candidats qui auront réussi l'EFU de 2010 pour fins de communication publique (journaux, site Internet de l'Ordre et de l'ICCA).

Je refuse que l'Ordre indique mon nom sur une liste de candidats qui auront réussi l'EFU de 2010.

À défaut de cocher une des cases appropriées ou en l'absence de réponse de votre part, nous considérerons que vous nous avez accordé les autorisations demandées.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à l'Évaluation uniforme – EFU de 2010 sont de **1 298,06 \$** (1 150 \$ + taxes).

MODE DE PAIEMENT (COCHEZ LES CASES APPROPRIÉES)

COMPTANT INTERAC 1 298,06 \$

CHÈQUE DE SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

SVP, faire le chèque au nom de : **Ordre des comptables agréés du Québec.**
Veuillez inscrire votre numéro de client au recto du chèque (si vous en avez un).

CHÈQUE PERSONNEL

VISA MASTER CARD N° DE LA CARTE : _____ DATE D'EXPIRATION : _____ / _____

NOM DU DÉTENTEUR DE LA CARTE : _____ mois année

Un reçu en bonne et due forme vous sera automatiquement envoyé avec votre confirmation d'inscription. Veuillez noter que si votre paiement est post-daté, votre inscription ne sera traitée qu'à la date indiquée. Des frais administratifs de 20 \$ sont exigés pour tous les paiements refusés. **Aucune inscription ne sera traitée après le 23 juillet 2010.**

À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ORDRE 1^{RE} TENTATIVE REPRISE INSCRIPTION APPROUVÉE INSCRIPTION ORDINATEUR Oui Non RENONCIATION Oui Non DATE DE RÉCEPTION

ENTENTE DE RENONCIATION

AUX CANDIDATS POTENTIELS À L'EFU DE 2010

UTILISATION DE VOTRE ORDINATEUR À L'EFU DE 2010

Conformément aux règles établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, vous êtes tenu d'utiliser un ordinateur portable compatible PC prédéterminé (ci-après appelé l'**ordinateur**) pour l'EFU de 2010*. Vous devrez avoir installé au préalable le logiciel de verrouillage *Securexam (CA)* incluant deux infobases Folio Views : *Collection Normes et recommandations de l'ICCA* (version EFU) et *Collection sur l'impôt fédéral* (version EFU), que vous devrez avoir testé. *Securexam (CA)* vous sera fourni, ou sera mis à votre disposition, par votre ordre provincial. L'ordinateur devra respecter les exigences en matière de configuration matérielle et logicielle énoncées dans le *Guide d'utilisation Securexam (CA)* et la documentation connexe (ci-après appelés collectivement le **Guide d'utilisation**), que vous trouverez sur le site Web de votre ordre provincial à : http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_5_2_ordinateur.asp.

L'ICCA a accepté que *Securexam (CA)* soit utilisé à l'EFU et considère que le logiciel remplit son rôle de façon satisfaisante. Dans l'éventualité improbable que vous vous trouviez aux prises avec un problème de logiciel ou de matériel insoluble pendant l'EFU, vos réponses seront récupérées, déchiffrées et imprimées, et vous les terminerez à la main. Vous n'aurez cependant droit à aucun délai supplémentaire. Si vos réponses enregistrées sont irrécupérables, vous aurez la permission de recommencer l'examen et on vous accordera du temps supplémentaire à cette fin. **Il est interdit d'apporter au centre d'examen des versions imprimées des documents de référence. Outre l'ordinateur, vous êtes libre d'apporter au centre d'examen une calculatrice électronique. Les documents de référence imprimés et les calculatrices ne seront pas fournis dans les centres d'examen.**

À PROPOS DE *SECUREXAM (CA)*

Securexam (CA) est un logiciel de verrouillage créé pour l'Institut Canadien des Comptables Agréés par Software Secure, Inc., un développeur de logiciels tiers. Il est conçu pour permettre l'utilisation d'ordinateurs respectant les exigences de configuration indiquées dans le Guide d'utilisation, à des fins de référence et de calcul, ainsi que pour entrer et soumettre électroniquement les réponses, tout en désactivant toutes les autres fonctionnalités de l'ordinateur. Les réponses sont chiffrées et enregistrées automatiquement. *Securexam* est utilisé par les candidats à l'EFU depuis 2005 et fonctionne adéquatement. Vous pouvez obtenir des renseignements détaillés sur *Securexam (CA)* à : http://ocaq.qc.ca/fra/7_devenir/7_5_2_ordinateur.asp.

L'UTILISATION DE *SECUREXAM (CA)* EN BREF

- **Avant de vous présenter à l'EFU**, vous devez lire le Guide d'utilisation, qui fournit des instructions détaillées sur l'utilisation de *Securexam (CA)*. Vous devrez installer et tester le logiciel sur l'ordinateur. Une fois les tests effectués, Software Secure, Inc. confirmera, de la façon indiquée dans le Guide d'utilisation, que *Securexam (CA)* fonctionne correctement sur l'ordinateur.
- **Pendant l'EFU**, *Securexam (CA)* chiffre vos réponses, les enregistre sur une clé USB et dans l'ordinateur, et crée en outre des fichiers de sécurité dans votre ordinateur. Vous recevrez chaque jour une nouvelle clé USB, que vous devrez remettre à un surveillant de l'EFU immédiatement après la fin de chaque épreuve quotidienne.
- **Le lendemain du dernier jour de l'EFU**, vous devrez faire parvenir à Software Secure les fichiers de sauvegarde chiffrés enregistrés sur votre disque dur. Vous devrez de plus conserver ces fichiers sur votre disque dur pendant un mois après le dernier jour de l'EFU de 2010.

Le texte qui précède explique sommairement comment utiliser *Securexam (CA)*. Une description plus détaillée des préparatifs nécessaires et de l'utilisation du logiciel est fournie dans le Guide d'utilisation.

* Veuillez noter que les candidats incapables d'utiliser un ordinateur portable pour des raisons médicales ou autres peuvent s'adresser à leur ordre provincial pour trouver une solution adaptée à leurs besoins.



CONDITIONS D'UTILISATION

Pour pouvoir vous présenter à l'EFU, vous devez installer et utiliser *Securexam (CA)* sur votre ordinateur, et, par la présente, vous acceptez les conditions d'utilisation de *Securexam (CA)* et à cette fin, déclarez et garantisiez que :

- vous, et, s'il s'agit d'une autre personne, le propriétaire de l'ordinateur qui sera utilisé à l'EFU et sur lequel *Securexam (CA)* doit être installé, consentez à l'installation de *Securexam (CA)* sur l'ordinateur, et à son utilisation par vous-même avant, pendant et après l'EFU de la façon prévue dans le présent accord, le Guide d'utilisation et les règles établies par l'ICCA;
- vous installerez *Securexam (CA)*, effectuerez tous les tests requis et obtiendrez confirmation que *Securexam (CA)* fonctionne correctement sur l'ordinateur;
- vous avez entièrement respecté toutes les exigences du Guide d'utilisation, et notamment téléchargé le logiciel applicable et les infobases Folio Views;
- ni vous ni le propriétaire de l'ordinateur n'intenterez de procédure judiciaire contre l'ICCA, votre ordre provincial, Software Secure, Inc., leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et affiliés respectifs, ou quelque autre personne, fonds ou entité liés à l'un d'eux (y compris le Jury d'évaluation) (collectivement appelés les **Renonciataires**) en ce qui concerne l'installation, la mise à l'essai et l'utilisation de *Securexam (CA)*;
- tous problèmes ou difficultés que vous, candidat potentiel à l'EFU, éprouveriez avec l'ordinateur ne constitueront pas des motifs d'en appeler de vos résultats à l'EFU auprès du Jury d'évaluation;
- vous n'essaierez pas de modifier *Securexam (CA)* ou de contourner (notamment en modifiant l'ordinateur) l'un ou l'autre des processus ou des restrictions du logiciel et ne permettrez pas à un tiers de le faire;
- les Renonciataires n'assumeront aucune responsabilité concernant l'ordinateur ou son utilisation relativement à l'EFU;
- vous ferez parvenir à Software Secure, dans les 96 heures suivant la fin de l'EFU, les fichiers de sécurité exigés, et les conserverez dans l'ordinateur durant un mois après cette date.

Vous reconnaissez que l'acceptation des conditions ci-dessus signifie que vous (ainsi que le propriétaire de l'ordinateur) renoncez à toute demande au titre d'un préjudice découlant de l'installation ou de l'utilisation de *Securexam (CA)*, et que vous n'engagerez aucune procédure contre les Renonciataires (identifiés plus haut) relativement à toute demande de ce type devant quelque tribunal que ce soit. Il est très important que vous compreniez que les Renonciataires vous permettent de vous présenter à l'EFU de 2010 uniquement à la condition que vous preniez cet engagement. Si vous tentez d'engager une procédure contre les Renonciataires, la présente lettre constituera un motif suffisant pour le rejet sommaire d'une telle procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés

Software Secure, Inc.

JE SOUSCRIS AUX CONDITIONS SUSMENTIONNÉES.

N° de client : _____

EFU de : _____
(année)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____ 2010